



## CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

### PROCÈS-VERBAL - 6/2018

Séance ordinaire du 18 décembre 2018  
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Yann GLAYRE

Membres présents :	70
Membres absents excusés :	9
Membres non excusés :	<u>1</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes Paulette DE VRIEZE STAN, Tina FATTET, et MM. Fernand BRIGUET, Philippe LIENHARD, Daniel MARGOT, Jeremy PACKHAM, Georges ROSSET, Enzo SANTACROCE et Olivier VOLPER.

Absent non excusé : M. Bujar OSMANI.

A 18 h 30, **M. Yann Glayre**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux ainsi que Mme Sarah Miéville, secrétaire municipale. Il salue le public, qui, par sa présence, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune.

La presse n'est pas représentée.

Mme Paulette DE VRIEZE STAN étant absente ce soir, le groupe PLR propose M. Guillaume GRAF pour la remplacer à la table des scrutateurs.

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 68 personnes présentes (hors arrivées tardives).

### COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le vendredi 07 décembre, il a rendu visite à M. André Jeanjaquet et M. José Prazeres à l'occasion de leur 90<sup>ème</sup> anniversaire. Il les remercie pour leur accueil.

Le 12 décembre, il a également rendu visite à Mme Wendula Lassere qui fête aujourd'hui ses 90 ans. Il lui souhaite un bon anniversaire et remercie l'équipe de l'EMS « La Girarde » pour l'organisation.

Pour répondre à l'intervention de M. le conseiller communal Félix Schmidt concernant la convocation d'une nouvelle commission pour le préavis 17/2018 - Plan de quartier les « Planches/Montblesson », il s'agit en effet d'une erreur. Le Bureau a pris des dispositions visant à conserver un historique des commissions afin que cela ne se reproduise plus.



Fin octobre 2018, le Tribunal cantonal a informé le Conseil communal d'Epalinges qu'un recours a été déposé contre sa décision du 26 septembre 2017 concernant le plan de quartier « Le Cloalet ». Conformément au préavis 15/2016, conférant à la Municipalité l'autorisation de plaider, c'est la Municipalité qui défendra la décision du Conseil communal.

Le 26 novembre, il a reçu la lettre de démission de M. le conseiller communal Denis Hemme, pour le 31 décembre 2018.

Le 13 décembre, il a reçu la lettre de démission de Mme la conseillère communale Mercédès Assal, pour le 31 décembre 2018.

Il a également reçu la veille la lettre de démission de Mme la conseillère communale Chantal Kunz, avec effet à ce jour dès la fin de la séance.

Les assermentations des nouveaux conseillers se dérouleront lors de la prochaine séance.

Il informe également qu'aucun parti n'a de viennent-ensuite. Le Bureau vous recommande vivement d'anticiper de possibles démissions en nous transmettant des listes de candidats.

Le Président a terminé avec ses communications.

#### **1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

*L'ordre du jour n'appelant aucune modification, il est accepté à l'unanimité*

#### **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

*Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.*

#### **3. ÉLECTION D'UN GROUPE DE REFLEXION TRAITANT LA MOTION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL PATRICK ASSAL SUR LE REAMENAGEMENT DU PLATEAU DE LA CROIX-BLANCHE »**

Pour le groupe Hors Parti, M. Ernest CORBAZ présente la candidature de M. Serge Dudan.

Pour le groupe PLR, M. Alexander Omuku présente la candidature de M. Patrick Assal.

Pour le groupe UDC, Mme Anne-Marie Fischer présente la candidature de M. Alain Mermoud.

Pour le groupe Les Verts, Mme Marisa Dürst présente la candidature de M. Tauno Jalanti.

Pour le groupe Socialiste, M. Angelo Marzoli présente la candidature de Mme Sandrine Largey Botti.

Il n'y a pas d'autres propositions, le Président déclare ces candidats élus tacitement.

#### **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

- **M. Maurice MISCHLER, Syndic**

*Délai de réponse à l'interpellation de M. Santacroce sur l'envoi du courriel de la Municipalité lié au référendum sur le PQ du Cloalet : la Municipalité avait*



l'intention de répondre ce soir à l'interpellation de M. le conseiller communal Enzo Santacroce. Pour cela, elle a demandé au Bureau d'ajouter ce point à l'ordre du jour mais M. le Président du Conseil communal a répondu, à raison, que l'ajout d'un point à l'ordre du jour n'était pas prévu dans le règlement du Conseil communal. Ainsi, la réponse de la Municipalité sera communiquée lors de la séance du 19 février 2019.

***Délai de réponse à la motion de M. Mazyar Yosefi sur le congé paternité*** : une réponse lui sera transmise également lors de la séance du Conseil du 19 février 2019.

***Délai de réponse à la motion de M. Erich Dürst sur la liaison de transports publics Polny-Croisettes*** : l'étude demandée auprès des T-L vient d'être transmise à la municipalité. Le travail est en cours, la réponse sera probablement à l'ordre du jour du mois de juin.

***Projet Sinfonietta*** : un concert aura lieu le 09 février 2019 issu d'une collaboration inédite entre l'orchestre Sinfonietta de Lausanne, l'école de musique d'Epalinges, le CAJE et l'office de la culture de notre Commune. Ce projet alliera musique classique, traditionnelle et moderne. Il y aura des concerts, des immersions dans l'orchestre pour les enfants, des stands, etc. Des informations vous parviendront via les canaux de communication de la Commune. Il profite d'annoncer que dès janvier, un petit cahier qui se nomme « Sortir à Epalinges » sera envoyé en tout-ménage chaque mois ou deux mois. Il remplacera les flyers actuels et le mémento du « Palinzard ».

***Déplacement du Biotope du Biopôle*** : un bassin de rétention pour les eaux claires se trouve à la frontière entre Epalinges et Lausanne sur le site du Biopôle. Ce bassin a été un peu oublié par les autorités et par les professionnels. C'est maintenant un magnifique biotope dans lequel se trouvent des oiseaux uniques en Suisse ou très rare, notamment un petit oiseau timide qui porte le joli nom de bécassine sourde. En effet, lorsque l'on s'approche de cet oiseau, il se terre sans bruit plutôt que de s'envoler, d'où son nom. Il y a également d'autres oiseaux tels que la bécassine des marais, le bruant ortolan et bien d'autres selon M. Lionel Maumary, ornithologue, qu'il remercie de ces informations. Le Biopôle s'agrandissant avec de nouveaux bâtiments sortant de terre, la fonction première du bassin de rétention devait être réactivée, une catastrophe pour les nouveaux arrivés. Après concertation entre les deux Communes, le Canton et le Biopôle, un accord a été trouvé pour déplacer le biotope afin de permettre à nos bécassines de passer de l'un ou à l'autre en toute sérénité et ainsi pouvoir faire marcher le bassin de rétention. Il a fallu aller et décider vite. Les quatre parties ont donc rapidement décidé de faire chacune un effort, financier notamment. La Municipalité d'Epalinges a débloqué une somme de CHF 50'000.- dans les dépenses extrabudgétaires. Les travaux ont commencé le 26 novembre.

▪ **M. Pierre JOLLIET, municipal**

***Extension du terrain multisports synthétique de la Croix-Blanche, situation financière*** : le Conseil communal a voté un crédit de CHF 1'650'000.-. Le total des frais engagés jusqu'à l'arrêt du chantier y compris les travaux urgents de stabilisation fin 2011 se montent à CHF 1'310'475.30. Le total des frais engagés, y compris après l'arrêt du chantier, pour la sécurisation, les études géotechniques complémentaires, les frais d'avocat, de tribunal, frais pour études géotechniques et sondages supplémentaires, se montent à CHF 465'094.60. Le total des frais engagés et payé au 31 décembre 2018 se montent à CHF 1'775'569.90.



Le montant du dépassement prévisible se monte quant à lui à **CHF 125.569.90**. Sans mauvaises surprises les prochains frais ne seront que des frais d'avocat et de surveillance.

***Délai de réponse au postulat de Mme Muriel Cuendet Schmidt sur la place des femmes dans l'espace public*** : la réponse sera donnée lors de la séance du mois d'avril 2019.

▪ **M. Alain MONOD, municipal**

***Réponses aux vœux de MM. Okoro et Schmidt*** : lors de la séance du Conseil communal de septembre, M. Esteem Okoro a fait émis le vœu que des filets soient posés sur les paniers de baskets du terrain de la Croix-Blanche. C'est maintenant chose faite. Concernant le vœu de M. Félix Schmidt qui demandait qu'une piste cyclable sur la route de la Croix-Blanche démarre depuis le giratoire de l'interface du M2. Il se trouve qu'entre l'interface du M2 et le chemin des Planches, la voirie est peu large. Elle est de plus munie d'une ligne blanche continue, ce qui poserait quelques problèmes au niveau de la cohabitation des cyclistes et des bus lorsque ceux-ci se croisent. L'ajout d'une piste cyclable ne pourrait se faire qu'au détriment du trottoir mais la Municipalité n'est pas favorable à cette option. Il précise par la même occasion que les vélos électriques ne sont pas tolérés sur les pistes cyclables qui sont sur les trottoirs.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

***Décompte stabilisation de la route de Montblésson – Préavis 19/2016*** : lors de la séance du Conseil communal du 15 novembre 2016, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de construction de CHF 175'000.- (cent septante-cinq mille francs) pour la stabilisation du chemin forestier et du glissement de terrain à l'aval de la route de Montblésson. A cette époque, le montant du subventionnement cantonal pour la réfection de cette desserte dans les forêts de protection n'était pas encore défini. Le 6 décembre 2018, le rapport final du Bureau Karakas et Français concernant les travaux de consolidation exécutés en 2017 suite au glissement à l'aval de la route de Montblésson a été transmis à la Direction générale de l'environnement (DGE). Cette étape était nécessaire pour que puisse être fixé le montant des subventions. Le coût total des travaux de stabilisation du chemin forestier et du glissement de terrain à l'aval de la route de Montblésson est de CHF 194'661.85. Le montant total des subventions allouées pour ces travaux est de CHF 104'359.-. Le montant net de ces travaux à la charge de la Commune est donc de CHF 90'302.85.

***Mise en service de l'ascenseur des Croisettes*** : le préavis 4/2018 concernant la construction d'un ascenseur public à la sortie Ouest du passage inférieur du carrefour des Croisettes a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 13 février 2018. La durée des travaux avait été estimée à 2 ou 3 mois (entre juillet et septembre 2018). En raison de la période estivale, ce n'est qu'à fin juillet 2018 qu'il a été possible d'adjuger les travaux de maçonnerie. Les travaux ont effectivement débuté fin août – début septembre 2018. Quelques imprévus ont également nécessité des travaux supplémentaires, si bien que ce n'est qu'à mi-décembre que les travaux de réalisation de la cage d'ascenseur et du toit des accès au passage inférieur sous la RC601 ont été achevés. L'ascenseur a pour sa part été livré le 14 décembre 2018. Son installation a débuté le 17 décembre. La mise en service est prévue pour le 14 janvier 2019. Une information en ce sens a également été affichée sur place.



**Information sur le report des travaux de la route de Berne :** les CFF vont effectuer des travaux sur le tunnel et le viaduc de Villangeaux nécessitant la fermeture de la ligne CFF Moudon – Lausanne et la mise en place de bus de remplacement qui emprunteront la RC601 du 23 mai au 15 septembre 2019. Durant cette période, la DGMR a décidé de maintenir les deux voies de circulation dans chaque sens de la RC601 du 23 mai à mi-septembre 2019. Dès lors, une nouvelle planification des travaux de requalification de la route de Berne sera établie en collaboration entre la DGMR, les communes d'Epalinges et de Lausanne, ainsi qu'avec l'entreprise adjudicataire. Durant cette période, seuls les travaux n'impactant pas les voies de circulation pourront être entrepris.

**Etat du dossier et délai de réponse à la motion de Mme la Conseillère communale Anaëlle Urio (bâtiment administratif) :** cette motion a été déposée en décembre 2017. Lors de sa prise en considération en février 2018, Mme la Conseillère Anaëlle Urio a accepté de transformer cette motion en postulat. La prise en considération de ce postulat a été acceptée par le CC le 13 février 2018. Pour répondre à ce postulat, la Municipalité a mandaté un bureau d'architecte afin d'établir l'étude souhaitée. L'étude en question n'étant pas terminée, nous ne sommes pas en mesure de respecter le délai de 6 mois prévu par le règlement du Conseil communal pour présenter un rapport. La Municipalité prie donc la postulante et les membres du Conseil communal d'excuser ce retard. Toutefois, nous pouvons d'ores et déjà vous informer des démarches réalisées, à savoir :

- une analyse architecturale de la situation et un inventaire des locaux en m<sup>2</sup>, localisant ainsi, les locaux existants utilisés ou encore peu ou pas utilisés.
- Un relevé de l'état existant numérisé.
- Un questionnaire a été élaboré et sera distribué aux personnes concernées. Cette investigation vise notamment à sonder :
  - Le fonctionnement général des services.
  - Les relations entre services.
  - Les conditions d'accès du public.
  - Les améliorations souhaitées.
  - Les besoins et/ou augmentations des ETP envisagés. (à 10-15 ans)

Les prochaines étapes auront lieu début 2019. Elles consisteront à diffuser le questionnaire, à faire l'analyse des réponses apportées, et enfin, de réaliser un avant-projet architectural destiné à proposer un réaménagement des bâtiments administratifs communaux existants.

Les études en cours devraient notamment nous permettre de vérifier si la réorganisation des services et un réaménagement des locaux à disposition confirment qu'il existe des solutions intéressantes et plus économiques qu'une nouvelle construction pour répondre aux besoins de l'administration communale pour les 10 à 15 prochaines années.

**Délai de réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Erich Dürst sur l'énergie :** Lors de la dernière séance du Conseil communal, le 20 novembre 2018, M. le Conseiller communal Erich Dürst a déposé l'interpellation suivante : « Comment la commune entend-elle réduire les émissions de gaz à effet de serre ? Vous comprendrez aisément qu'il était particulièrement difficile, et même impossible de répondre à cette interpellation dans le délai de 4 semaines qui nous sépare de la dernière séance du CC. Cette réponse interviendra donc au plus tôt lors de la séance de février 2019.



▪ **M. Roland PERRIN, municipal**

*Informations relatives à la réfection de la dalle du rez-de-chaussée du bâtiment de la Voirie – Préavis 7/2018* : le montant du préavis se monte à CHF 120'000.-. Le coût des travaux se monte à CHF 83'144.20, ce qui représente une économie de CHF 36'855.80. Les travaux sous la dalle ont été moins importants, d'où cette économie.

**5. NOUVEAU REGLEMENT SUR L'EVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX – PREAVIS N° 21/2018**

La parole est donnée à M. Erich DÜRST, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

La commission demande un amendement à l'article 59 du règlement, soit : ***La Municipalité fixe la date d'entrée en vigueur du présent règlement, après adoption par le Conseil communal et l'approbation par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement.***

Dans la même logique, les conclusions du préavis doivent également être modifiées, à savoir : ***Le Conseil communal décide (...) d'adopter le règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux.***

Par ailleurs, la commission formule les propositions de modification suivantes du règlement :

- A l'article 2, dans le titre, mentionner les tarifs, donc : *Planification, contrôle et tarifs.*
- A l'article 14, supprimer l'alinéa 2 qui dit : L'article 4 est applicable. Cette mention n'est pas utile.
- Article 18, corriger la coquille, à savoir, remplacer 'constations' par *constatations.*
- A l'article 24 alinéa 3, compléter *Les installation de gestion des eaux claires doivent être maintenues.*
- Article 48, mettre les abréviations EH et VSA en toutes lettres.
- Après l'article 59, supprimer la mention *Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 12 novembre.* En effet, la Municipalité n'adopte pas le règlement, mais le préavis. L'adoption de règlement est de la compétence du Conseil.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

**Mme Marisa DÜRST.** Le nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux va entraîner d'importantes augmentations de taxes pour les habitants de notre commune. Certains foyers verront leur facture doubler, tripler, voire plus. Afin de rendre ce changement acceptable par les Palinzards, elle propose que cette hausse des taxes se fasse de manière progressive. Pour les années 2019 et 2020, elle émet le vœu que les trois taxes d'utilisation et les deux taxes de traitement régies par les articles 46 et 47 de ce règlement ne dépassent pas 50% des montants plafonds. A partir de 2021, la Municipalité pourra appliquer le niveau de taxation qu'elle propose aujourd'hui. Bien qu'il soit nécessaire de moderniser notre réseau d'assainissement, cet objectif ne doit pas grever les budgets des ménages de façon trop brutale. Elle remercie par avance la Municipalité de l'intérêt qu'elle portera à son vœu.

**M. Roland PERRIN, municipal.** Les possibilités d'entrée en matière seront examinées, sans garantie. Il profite de revenir sur les demandes d'éclaircissement des articles 33 et 34. La juriste qui a examiné ce règlement a confirmé qu'il s'agit bien aux articles 33 et 34 de « Le



Département et/ou la Municipalité ». La juriste a également approuvé ce règlement avec les modifications.

**M. Félix SCHMIDT.** Ce règlement prévoit de favoriser l'infiltration des eaux et également la rétention des eaux claires avant le rejet à l'égout. Le dernier alinéa stipule : « Si l'augmentation de débit des eaux claires due aux constructions ne peut être supportée par le cours d'eau ou le système d'évacuation des eaux eu égard aux rejets existants, des mesures de rétention peuvent être exigées au sein des constructions et de leurs aménagements extérieurs et faire l'objet d'une autorisation du Département. » Il souhaite rendre cet article plus clair et plus efficace. Du point de vue du changement climatique et de la bonne gestion des eaux, l'activité humaine a eu des effets très forts sur le débit des cours d'eau. Plus on urbanise plus les quantités d'eau augmentent, plus les débits de crue augmentent et plus les effets des changements climatiques sont importants. L'idée est de faire de l'infiltration, de la rétention et de rejeter ce qui reste avec un débit limité à l'aval. C'est également une question d'investissement car si on veut dimensionner tous nos tuyaux pour accueillir nos eaux, cela coûtera beaucoup plus cher. Il propose d'amender l'art. 4, dernier paragraphe du règlement, ce qui permettrait d'éviter des conflits entre la Municipalité et les propriétaires. Cela éviterait à la Municipalité de devoir prouver que l'augmentation du débit des eaux claires ne peut être supportée par un cours d'eau ou qu'un système d'évacuation des eaux ne peut pas accueillir ce débit.

Il propose de simplifier ce paragraphe comme suit : « *Si l'infiltration des eaux n'est pas possible et si l'augmentation du débit est à attendre, des mesures de rétention peuvent être exigées au sein des constructions et de leurs aménagements extérieurs et faire l'objet d'une autorisation du Département.* »

**M. Nicolas HÄUSEL.** Pourquoi la décision de changer la taxe d'utilisation a été faite pour qu'elle soit au débit (m<sup>3</sup>) et non pas forfaitaire, comme cela se fait dans d'autres communes ?

**M. Roland PERRIN, municipal,** répond qu'elle correspond au volume d'eau qui part à la STEP pour chacun.

**M. Erich DÜRST,** précise que le rapport répond à cette question. La logique des taxes est basée sur le principe du pollueur payeur. Chaque taxe est liée à une cause. La taxe forfaitaire est liée au fixe, qui n'est pas dépendante du volume d'eau qui tombe sur une surface pour ce qui est des eaux claires et du volume d'eau consommée pour les eaux usées. Le reste des coûts est supporté par des taxes qui sont liées à ce volume à traiter ou à faire passer par les tuyaux. C'est dans ce sens que la commission a compris la logique de cette taxation.

**M. Maurice MISCHLER, Syndic,** précise également que l'effet est global dans le cas de la taxe forfaitaire. On paye moins de taxe si on utilise moins d'eau.

**M. Laurent BALSIGER** invite la Municipalité à mettre rapidement en vigueur ces taxes forfaitaires et ce règlement. Les coûts pour l'évacuation des eaux ont été extrêmement bas jusqu'à ce jour. Ces taxes sont incitatives et poussent à utiliser le moins d'eau possible. Il n'y a aucune raison de retarder cette mise en œuvre.

**M. Maurice MISCHLER, Syndic.** Le but était de trouver une taxe qui rende ce fond le plus horizontal possible. Cette taxe sera réévaluée chaque année. Les interpellations de Mme Dürst et M. Balsiger ont été entendues, la Municipalité en prendra compte. Concernant la mise en œuvre, il faut savoir que la facturation est sous-traitée par les Services industriels, lesquels ne seront pas prêts avant le mois de juillet 2019.



**Mme Marisa DÜRST**, rappelle qu'il ne s'agit pas de petits montants, selon ses calculs ceux-ci pourraient atteindre jusqu'à CHF 600.- par année selon les ménages. Cette augmentation des taxes est nécessaire pour moderniser notre réseau mais certains risquent de voir rouge avec de telles augmentations.

**M. Laurent BALSIGER** précise qu'il s'agira de montant en fonction du logement. Pour des locataires, il s'agira d'une augmentation de quelques francs par mois, les propriétaires auront effectivement une augmentation supérieure. C'est une question de responsabilité et d'engagement par rapport à l'assainissement des eaux.

**M. Roland PERRIN, municipal.** Concernant l'amendement de M. Schmidt à l'art. 4, il rend attentif que cette modification du règlement devra faire l'objet d'un retour auprès des juristes du Canton alors qu'elle correspond de très près au texte initial.

**M. Félix Schmidt**, rappelle qu'il s'agit d'une question de mise en œuvre. Comment la Municipalité peut prouver, auprès d'un propriétaire qui se défend, que l'augmentation du débit des eaux claires ne peut être supportée par un cours d'eau. On donne la possibilité à la Municipalité d'exiger des mesures si l'infiltration n'est pas possible.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président passe au vote de l'amendement de la commission ad hoc pour l'art. 59 ainsi que pour les conclusions du préavis.

***A main levée, l'amendement pour l'art. 59 et les conclusions du préavis sont acceptées à une large majorité.***

Il passe ensuite au vote des modifications du règlement proposées par la commission.

***A main levée, les amendements sont acceptés à une large majorité.***

Il passe maintenant au vote de l'amendement de M. Schmidt.

***A main levée, l'amendement est accepté à une large majorité.***

Le Président passe enfin au vote du préavis amendé.

***A main levée, le préavis 21/2018 amendé est accepté à une large majorité.***

**6. COLLECTEUR EC-EU EN SEPARATIF SOUS LA ROUTE DE BERNE  
ENTRE LE CARREFOUR DES CROISETTES ET LE CHEMIN DES ORCHEZ  
– DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION- PRÉAVIS N° 22/2018.**

La parole est donnée à M. Mazyar YOSEFI, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

**M. Erich DÜRST.** En lien avec le précédent préavis, il serait intéressant que la Municipalité puisse renseigner le Conseil sur les métrages des séparatifs dormant que cet ouvrage permettra de décloisonner ainsi que sur les diminutions de charge que cela pourrait entraîner par rapport à la convention CISTEP.



**M. Roland PERRIN, Municipal.** Il est difficile de donner la surface du bassin versant que prennent en charge ces collecteurs, mais cela représente une surface conséquente vu la longueur de la route de Berne. Il répondra à M. Dürst ultérieurement. Il peut néanmoins donner les coûts des collecteurs qui ont été réalisés ces derniers temps, ils varient entre CHF 500.- et CHF 2'000.-.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

*A main levée, le préavis 22/2018 est accepté à l'unanimité.*

## **7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

**M. Ernest CORBAZ** émet le vœu que les jetons de présence de cette séance du Conseil communal soient versés à l'association « Les Ateliers du Cœur », association bénévole Palinzarde qui lutte en faveur des enfants hospitalisés ou atteints d'une maladie chronique psychiatrique entre 0 et 18 ans, et aide leur famille à gérer au mieux cette douloureuse épreuve de vie. Il demande que cela soit soumis au vote.

*A main levée et à l'unanimité, le Conseil communal accepte cette proposition.*

**M. Maurice MISCHLER, Syndic,** a le plaisir d'informer que la Municipalité double la mise.

**M. Marc VERAGUTH.** En tant que Président du Conseil d'Etablissement, il émet un vœu à la Municipalité qui résulte des travaux dudit Conseil concernant la sécurité aux abords des écoles et UAPE. Afin de renforcer le message du courrier adressé à tous les parents d'élèves en début d'année scolaire sur les zones de dépose aux abords des différents collèges d'Epalinges, le Conseil d'établissement d'Epalinges demande à la Municipalité d'intervenir concrètement en augmentant la prévention et en améliorant la sécurité aux abords des bâtiments scolaires. En effet, il conviendrait que les agents administratifs soient plus présents aux différents arrêts de bus ainsi qu'aux entrées et sorties d'école tout au long de l'année scolaire. Le Conseil d'établissement relève également que la route qui mène à l'UAPE - dans le parking du collège de l'Ofréquaz - est très dangereuse. La pose de barrières a été envisagée, est-ce toujours d'actualité ? Enfin, la sécurité des piétons sur le trottoir du Chemin Macel-Regamey, qui mène au Jars'din, est également à assurer (par la pose de bornes, de barrière(s), etc.). Trop d'automobilistes stationnent entre la zone de dépose et le parking des collaborateurs.

**M. Yves GIROUD** revient sur la réponse à son postulat concernant les lieux de recueils laïcs. La commission s'est prononcée et a accepté le rapport de la Municipalité. Il avait cependant une remarque à apporter sur le rapport de la commission, qui a été lu en séance mais qui n'a pas reçu l'approbation des commissaires, mais le rapport a été transmis avant qu'il n'ait eu le temps de le faire. Ce rapport était accompagné d'un vœu, qui était que la Municipalité prenne contact et s'enquiert auprès des communes avoisinantes afin de savoir si des locaux en commun pourraient être mis à disposition de notre commune pour les recueils laïcs. Il demande que ceci soit rajouté au rapport de la commission.

**M. Maurice MISCHLER, Syndic.** Par gain de temps et de simplicité, il propose que cette demande soit protocolée comme un vœu déposé lors de la séance de ce soir. Ceci est accepté par M. Giroud.



**M. Alain MERMOUD** informe que notre Président, M. Yann GLAYRE, a été élu député au Grand Conseil. Il remplacera le député UDC sortant du sous-arrondissement de Romanel s/Lausanne, M. Philippe Krieg, qui prend sa retraite. Il souhaite à M. Glayre plein succès pour son nouveau mandat.

**M. Alexander OMUKU**, dépose une motion pour l'introduction d'un vote consultatif à l'âge de 16 ans. Dans le journal « Le Temps » du 15 octobre 2018, qui inaugurerait sa réflexion thématique sur le système démocratique suisse, Barry Lopez, animateur d'Easyvote, déclarait que même si la moitié des jeunes ont un intérêt pour la politique, ils sont seulement 30% à voter, c'est un problème. Un autre article, publié le 1<sup>er</sup> novembre dernier, allait jusqu'à écrire que les abstentionnistes composaient le plus grand parti de Suisse, dans lequel les jeunes tiendraient une place prépondérante. Comment remédier à cette crise, trop souvent occultée, de notre système de démocratie semi-directe ? La présente motion, soutenue également par Mmes les conseillères communales Pauline Monod et Anaëlle Urio, propose la solution suivante : l'introduction au niveau communal du vote consultatif (indicatif, sans validité légale) dès 16 ans pour les objets fédéraux, cantonaux et communaux. En effet, 16 ans n'est pas un âge anodin encore moins un âge arbitraire : 16 ans, c'est la majorité sexuelle, l'accès légal bien qu'encore partiel aux boissons alcoolisées, mais surtout l'âge où une partie importante de la population commence à avoir des responsabilités, que ce soit en commençant des études post obligatoires au gymnase ou en découvrant le monde du travail via l'apprentissage. Mais 16 ans, c'est aussi le moment où l'on termine ses cours de citoyenneté : n'est-ce pas alors que l'intérêt des jeunes adultes est à son apogée ? Ne serait-ce pas le manque, à la fois de formation civique après l'école obligatoire et surtout de possibilité d'action, qui les mène au désintérêt et à l'abstention de la vie politique ? Comme l'a souligné une étude d'Easyvote réalisée en 2015, il est particulièrement important d'atteindre les jeunes lorsqu'ils ont entre 16 et 20 ans, par l'intermédiaire de leurs écoles, et de créer ainsi un intérêt durable. L'accès au vote consultatif dès seize ans pourrait alors encourager la participation des citoyennes et citoyens par la suite, réduisant le fléau que représente l'abstentionnisme. Le vote des jeunes n'est pas une blague - leur tendance à l'abstentionnisme non plus. Il faut donc y remédier à tous les niveaux et proposer des solutions systématiques. Le collège de Nyon-Marens organise déjà, sur l'initiative de son directeur M. Gérard Produit, des votations d'étudiants, dans une vocation d'apprentissage. L'expérience est à saluer, mais aussi à systématiser : les actions ponctuelles ne font pas des habitudes, car c'est bel et bien de cela qu'il s'agit ici, habituer les jeunes à voter, leur apprendre cet engagement citoyen, pour assurer leur participation à l'avenir de notre système démocratique. Par la présente motion, il demande donc à la Municipalité de présenter un projet qui octroie le droit de vote consultatif pour les objets fédéraux, cantonaux et communaux aux citoyennes et citoyens Palinzards dès l'âge de 16 ans. Il précise qu'il n'est pas seul dans cette démarche. Il fait partie d'un comité composé de 4 autres collègues, dont M. Léon De Perrot, conseiller communal socialiste à Nyon, qui a également déposé dans sa commune un postulat allant dans le même sens. C'est donc une démarche engagée par des jeunes et pour des jeunes.

***La prise en considération de la motion de M. Omuku sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.***

**M. Angelo MARZOLI.** Suite à l'intervention de M. Giroud concernant le rapport de la commission ad hoc, il tient à rappeler ce soir qu'un rapport de commission doit être approuvé par l'ensemble de la commission et non pas que par son/sa Président(e).



**M. Mazyar YOSEFI**, suite à la communication de la Municipalité sur le terrain de sport synthétique de la Croix-Blanche, il demande quel est le statut financier global ?

**M. Pierre JOLLIET, municipal**, répond que la réponse viendra dans le rapport de la COGEST.

**Mme Mercédès ASSAL**. Après 17 années passées dans ce Conseil, c'est avec grande émotion qu'elle donne sa démission. Elle reviendra, si elle en a l'occasion. Elle souhaite le meilleur pour la Commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie le Conseil pour sa participation et donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le 19 février 2019 à 19h30 dans cette même salle.

La séance est levée à 19h50.

Epalinges, le 14 janvier 2019.

Le Président :

Yann GLAYRE



La Secrétaire :

Fabienne Gheza